

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 2 décembre 2014, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Jessie Beaulieu
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2014

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014.
3. Dépôt du rapport financier, adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'octobre 2014.
4. Refinancement des règlements d'emprunt.
5. Déneigement de la route des chalets.
6. Adoption du calendrier des séances.
7. Caisse populaire.
8. Renouvellement Office de tourisme.
9. Divers :
 - 1) Comité Famille :
 - 2) Rapport du maire.
 - 3) Désignation d'une femme impliquée.
 - 4) Refus de subventions.
 - 5) Église.
 - 6) Poste responsable des travaux publics.
 - 7) Patinoire.
 - 8) Téléphone.
 - 9) Demande d'appui financier.
 - 10) Panneaux de signalisation.
10. Période de questions.
11. Fermeture de la séance.

14-12-7840

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

14-12-7841

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 NOVEMBRE 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014.

Adoptée

14-12-7842

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2014.

Les journaux des déboursés numéro 493 au montant de 10 521,27\$, le numéro 494 au montant de 889,08\$, le numéro 495 au montant de 7 525,70\$ et le journal des salaires au montant de 5 359,00\$ pour le mois d'OCTOBRE 2014 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 26 228,43\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 octobre 2014 soit et est déposé.

Adoptée

14-12-7843

REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE PAR Monsieur Claude Lachance et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Dosquet accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de billets en date du 9 décembre 2014 au montant de 350 500\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-201. Ce billet est émis au prix de 98,611 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

66 000,00\$	1,95%	9 décembre 2015
68 100,00\$	2,10%	9 décembre 2016
69 900,00\$	2,25%	9 décembre 2017
72 200,00\$	2,40%	9 décembre 2018
74 300,00\$	2,65%	9 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

14-12-7844

REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT.

ATTENDU QUE, conformément aux règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Dosquet souhaite emprunter par billet un montant total de 350 500,00\$;

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
98-201	84 900,00\$
98-201	265 600,00\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel ces billets ont été émis;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE PAR Madame Carole Desharnais et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 350 500,00\$ prévu aux règlements d'emprunt 98-201 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale par intérim;

QUE les billets soient datés du 9 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2015	66 000\$
2016	68 100\$
2017	69 900\$
2018	72 200\$
2019	74 300\$ (à payer en 2019)

14-12-7845

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DES CHALETS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour le déneigement de la route des chalets, soit Pavage Lagacé au montant de 1 125,00\$ avant taxes et René Houde au montant de 1 200,00\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'OCTROYER le contrat de déneigement de la route des Chalets à Pavage Lagacé au montant de 1 125,00\$ plus taxes.

Adoptée

14-12-7846

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la cédule des séances du Conseil pour 2015 telle que déposée.

MOIS	DATE
Janvier	13
Février	3
Mars	3
Avril	7
Mai	5
Juin	2
Juillet	7
Août	18
Septembre	8
Octobre	6
Novembre	3
Décembre	1

Adoptée

14-12-7847

ACHAT DE LA CAISSE POPULAIRE.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet s'engage à acquérir, devant Me Alain Bolduc, le bâtiment de la Caisse Populaire, connu sous le numéro de lot 4 109 850, situé au 2 rue Chouinard, Dosquet, G0S 1H0,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la transaction soit faite au montant de 50 000,00\$ payable comme suit :

- A) La somme de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) le quinze (15) janvier deux mille quinze (2015); et
- B) La somme de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) le quinze (15) janvier deux mille seize (2016)

Plus les taxes applicables sans intérêt, le tout à même le surplus accumulé de la municipalité.

QUE Yvan Charest, maire, et LUCIE BOUCHER, directrice générale par intérim, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié, tel que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

14-12-7848

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Jessie Beaulieu et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le partenariat avec l'Office de tourisme au montant de 140,00\$ plus taxes.

14-12-7849

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de contribuer au montant de 100,00\$ au Gala JeunExcellence Lotbinière organisé par le Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière.

DIVERS :

- 1) Comité Famille : Les gens sont invités à donner leur nom avant le 8 décembre pour recevoir un panier de denrées alimentaires à Noël.
La politique famille-MADA sera adoptée en janvier.
- 2) Rapport du maire : Lecture.
- 3) Désignation d'une femme impliquée : Le conseil devra choisir deux femmes qui seront reconnues lors d'une cérémonie organisée par le Centre-Femmes. Claude Lachance fait la suggestion de Madame Schupbach.
- 4) Refus de subventions : Deux demandes ont été faites au PIQM, pour le garage municipal et le centre multifonctionnel et ont été toutes deux rejetées pour niveau de nécessité jugé insuffisant.
- 5) Église : La Fabrique a voté la semaine dernière afin que le projet puisse être notarié.
- 6) Poste responsable des travaux publics : Une sélection sera faite après la séance du budget.
- 7) Patinoire : Il nous manque encore un employé.
- 8) Téléphone : Le téléphone de l'inspecteur a été égaré. Un nouvel appareil sera acheté afin de conserver le même forfait.
- 9) Demande d'appui financier : (rés. 14-12-7849)
- 10) Panneaux de signalisation : 2 panneaux seront commandés, soit l'un pour la route du Pont au frais de Madame Line Bibeau et l'autre pour la rue de la Halte.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

14-12-7850

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h38.

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale